



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
**COMMUNE D'OTTERSTHAL**  
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE

**ARRETE MUNICIPAL 11/2026**

Le Maire de la Commune d'**OTTERSTHAL**

- Vu les articles L 2212-1, L 2213, L 2213-5, L 2512-13, L.2542-1 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu les articles R.44, R 225, R. 225-1 et R.411-8 du Code de la Route ;  
Vu le Code de la Voirie routière ;  
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal ;  
Vu la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Régions, Départements et des Communes ;  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété ;  
Vu la requête faite par M. Bruno TRIPP en date du 15 avril 2026.

**ARRÊTE :**

**Article 1er :** En raison de travaux de changement de volets réalisés par la société **LUTZ PVC & ALU 59 rue Saint-Michel 67700 MONSWILLER-SAVERNE à 1 RUE DE L'ANCIENNE ECOLE à OTTERSTHAL.**

L'entreprise est autorisée à stationner sur le trottoir RUE DE SAVERNE autour de l'habitation mentionné ci-dessous.

Le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier.

Ces dispositions seront en vigueur le **jeudi 4 juin 2026.**

**Article 2 :** La signalisation réglementaire correspondante sera mise en place par l'intervenant.

**Article 3 :** M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de SAVERNE, et M. le Maire d'OTTERSTHAL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché selon les coutumes.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté est adressée à Bruno TRIPP et l'entreprise LUTZ et classée dans les archives de la commune.

**Article 5 :** Le présent arrêté, conformément aux dispositions de l'art. R.421-5 et suivants du Code de la justice administrative, peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à OTTERSTHAL,  
le 12 mai 2026

Le Maire,

Thomas KALISCH

